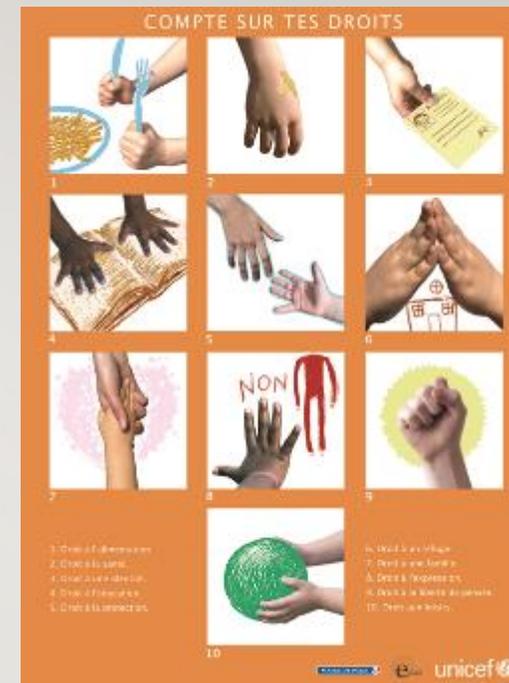


L'ANNIVERSAIRE DES DROITS DE L'ENFANT

UN RENDEZ-VOUS MARQUANT DU CALENDRIER

UN JALON ESSENTIEL DU PARCOURS CITOYEN DÈS LA MATERNELLE





LES OBJECTIFS

- Participer à la prise de conscience de l'enfant de ses droits et ses devoirs
- partir des droits de l'enfant pour aborder et illustrer le « mieux vivre ensemble » dans les conseils d'enfants.
- Mettre en place des situations de dialogues collectifs sur de vrais problèmes à résoudre, de vrais sujets de discussion
- participer des projets artistiques collectifs

Lien avec les domaines d'apprentissage de l'école maternelle

1. Agir et s'exprimer au travers des activités artistiques

- stimuler la créativité en utilisant différentes formes d'expression et de représentation dans une démarche de création artistique : collage, peinture, construction en volume, photographie
- favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle, dans le cadre du parcours éducatif et culturel du projet d'école

2. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions

- donner au langage une place centrale comme outil et comme objet d'apprentissage. Lexique, communication autour du projet, débattre et argumenter.

3. Vivre ensemble

- s'appropriier progressivement les règles de la vie collective, apprendre à vivre ensemble
- apprendre à adapter ses conduites sociales et à mettre en œuvre des stratégies au service de projets ou d'objectifs.



Le déroulé

1. Introduction du projet dans l'école, dans la classe

Présentation au conseil des enfants de l'école, à partir des affiches de l'UNICEF et de la lecture d'albums sur les droits de l'enfant,

Chaque classe de l'école choisit sa manière d'illustrer un droit.

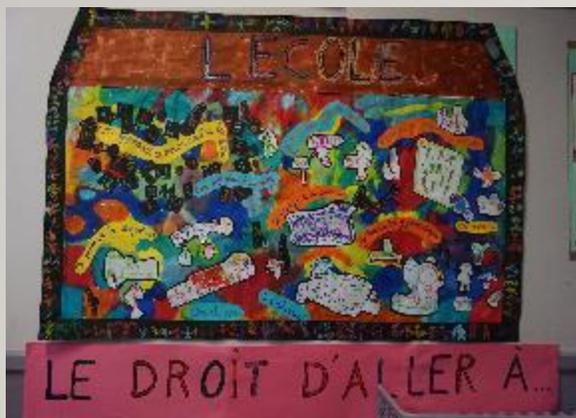
Lecture de l'affiche téléchargeable sur le site de l'UNICEF, à partir de laquelle chacun peut s'approprier la devise suivante :

« J'ai 10 doigts, j'ai 10 droits ! ».

La date du 20 novembre est identifiée sur le calendrier de la classe.

La lecture d'albums sur les droits de l'enfant vient en appui de cette présentation





Liste des principaux droits facilement exploitable avec les élèves de maternelle :

1. Le droit d'avoir un nom, un prénom
2. Le droit de manger
3. Le droit d'être soigné
4. Le droit d'aller à l'école
5. Le droit d'avoir une famille
6. Le droit d'avoir une maison
7. Le droit de jouer, d'avoir des loisirs, d'avoir accès à la culture
8. Le droit de dire non
9. Le droit d'être protégé
10. La liberté de pensée, de donner son avis

2. Le jour anniversaire des droits de l'enfant

L'exposition qui réunit les réalisations plastiques des classes est installée le 20 novembre et inaugurée le jour-même.

Tous les enfants de l'école sont réunis dans le préau, pour célébrer l'anniversaire des droits de l'enfant, autour d'un immense gâteau.

Un discours solennel du directeur(trice) de l'école est prononcé. Les enfants délégués du conseil des enfants énoncent les 10 droits principaux et tout le monde peut reprendre en cœur la devise « **J'ai 10 doigts, j'ai 10 droits !** »

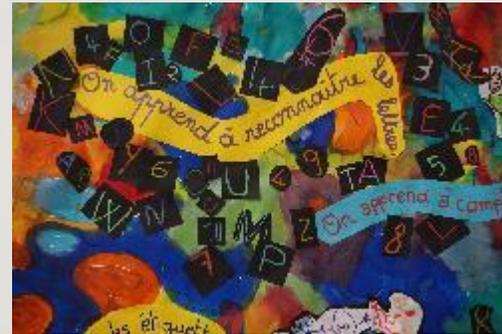


Célébration du 31^{ème} anniversaire des droits de l'enfant

Pour la célébration du 31^{ème} anniversaire, l'école a choisi de mettre en lumière « le droit à d'aller à l'école »

Pour illustrer ce droit, l'équipe a choisi de présenter :

- Une exposition réunissant les travaux des élèves de chaque classe qui sera inaugurée avec les enfants le 20 novembre 2020 à l'intérieur de l'école.



- Une exposition « Ecoles du monde » en extérieur le long de la façade de l'école
- Une proposition d'activité à faire à la maison ou à l'école intitulée « Dessine ton école »
- La réalisation d'un cahier multimédia dédié à notre action sur les droits de l'enfant disponible sur notre espace numérique de travail et consultable pour toutes les familles et leurs enfants.

